



POLE ARBITRAGE PROCES – VERBAL COMMISSION D'ARBITRAGE

Réunion CDA du 21 Février 2023

Procès-Verbal N°7

Présents : M. Mohammed ZIANI BEY, M. Frédéric TALABOT, M. Gérard HILAIRE, M. Pierre DESBORDES, M. Bernard TROUBAT, M. Olivier DUCLOSSON, M. Claude BOUSSELY, M. Jimmy DESSIMOULIE, M. Mathieu GANDOIS, M. Joël PAUGNAT

En application des articles 188 et 190 des règlements de la FFF et de l'article 30 des règlements généraux de la LFNA, les décisions prises lors de cette réunion peuvent être frappées d'appel devant la commission départementale d'appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par lettre recommandée ou télécopie, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club).

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain du jour de la notification de la décision prise pour les litiges concernant les rencontres de coupe et pour les 4 dernières journées de championnat régionaux.

Remboursement des frais d'arbitrage :

Match Limoges Kurde Ac. 1 – Es Nieul St Gence / Séniors Départemental 2 du 29/01/2023

Arbitres : M. ABED Salim (2546742242)

M. DEMNATI Walid (2546864301)

- Vu la demande du club du **Nieul St Gence** qui sollicite la présence de 3 arbitres officiels
- Conformément au règlement de la compétition précisant que les frais d'arbitrage sont à la charge du club demandeur

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que les frais d'arbitrages non réglés, d'un montant de 102.76€, soient débités du club de **Nieul St Gence** pour en créditer les arbitres suivants :
- M. ABED Salim pour un montant de 55,76€
- M. DEMNATI Walid pour un montant de 47,00€
- Transmet le dossier à la trésorerie du District pour régularisation.



POLE ARBITRAGE PROCES – VERBAL COMMISSION D'ARBITRAGE

Match Mayotte.F.C.L. 1 – Aurence-Roussillon / Séniors Départemental 2 du 29/01/2023

Arbitre : M. PRELADE Guillaume (1109303874)

- Vu l'absence (forfait) du club de **l'Aurence Roussillon** pour cette rencontre
- Conformément au règlement de la compétition précisant que les frais kilométriques sont à la charge du club forfait

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que les frais kilométriques non réglés, d'un montant de 34.79€, soient débités du club de **l'Aurence Roussillon** pour en créditer l'arbitre.
- Transmet le dossier à la trésorerie du District pour régularisation.

Match Limoges Alouette 2 – Limoges Beaubreuil 3 / Séniors Départemental 4 du 29/01/2023

Arbitre : NANGA FOUMA Sylvain (9602190512)

- Vu l'absence (forfait) du club de **Limoges Beaubreuil** pour cette rencontre
- Conformément au règlement de la compétition précisant que les frais kilométriques sont à la charge du club forfait

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que les frais kilométriques non réglés, d'un montant de 18.00€, soient débités du club de **Limoges Beaubreuil** pour en créditer l'arbitre.
- Transmet le dossier à la trésorerie du District pour régularisation.

Mise à jour des effectifs :

La Commission Départementale à l'Arbitrage réserve une suite favorable aux demandes d'année sabbatique formulées par les arbitres suivants :

- Franck DUTHEIL
- Mounir CONTE
- Julien PRADINES
- Ahmed MALEM

Le Président

M. Mohamed ZIANI BEY

Le secrétaire de séance

M. Jimmy DESSIMOULIE